

Discours d'orientation générale
Assemblée Constitutive de l'ADULLACT

Paris, le 24 septembre 2002

Mesdames, messieurs,

Je tiens à vous remercier de votre présence aujourd'hui en un lieu que nous n'avons pas choisi par hasard. Nous sommes tous montés à Paris, mais nous restons sur le terrain, à *la Gazette des Communes*.

Nos collectivités et nos administrations doivent faire face aujourd'hui à un triple défi

1. la demande grandissante de services en ligne, avec ce que cela suppose de changement dans les circuits de décision, de transparence, de réactivité. Derrière l'encouragement des logiciels libres, il y a l'encouragement des acteurs, la confiance dans l'autonomie et les structures horizontales.
2. la nécessité de l'interopérabilité qui doit nous conduire à encourager les protocoles et les formats ouverts. Et par conséquent les technologies les plus adaptés et les plus adaptables pour les exploiter que sont les logiciels libres.
3. la dépendance vis à vis de compétences et de la dictature d'un marché, en particulier dans les niches des logiciels métiers, mais aussi l'arrogance de ceux qui voudraient nous maintenir dans une situation de client captifs.

Pour répondre à ces défis, il faut que soit développé maintenu et promu un patrimoine commun de logiciels libres.

Alors, pourquoi nous. Est-ce à nous de le faire.

Des tentatives ont été faites, au Sénat (par messieurs les sénateurs Laffite et Trégouët), à l'Assemblée (par messieurs les députés Le Déaut, Cohen, Bloche), dans des rapports officiels (de messieurs Jean–Charles Bourdier et Thierry Carcenac).

Mais nous ne pouvons plus attendre la réalisation de ce rêve.

Nous allons donc nous prendre en main, et le réaliser.

Aujourd'hui, ce sont des collectivités territoriales qui veulent prendre ensemble ce chemin, et ouvrir ce chantier d'un patrimoine commun de logiciels libres.

Nous serons affrontés très vite à deux menaces que nous devons mesurer dès aujourd'hui :

1. **Nous devons trouver toutes les garanties pour que ce patrimoine de logiciels libres reste à tout jamais libre. Nous ne voulons pas être tués par le marché.**
2. **Nous devons convaincre les acteurs privés qu'ils ont leur place dans ce défi, que nous ne voulons pas truquer le libre jeu de la concurrence mais au contraire, encourager la vraie valeur ajoutée. Nous voulons pas tuer le marché.**

Pour cela je vous invite, dans cette association, à concourir, par vos compétences et par votre expérience, à promouvoir cette idée simple :

"Cessons de dépenser de l'argent public pour nous rendre plus dépendant tous les jours. Et cessons de réinventer la roue chacun dans notre coin. Essayons ensemble de développer chacun pour tous les outils qu'il nous faut, pour le service public que le citoyen est en droit d'attendre de nous."

Cette idée simple attend pour devenir réalité des moyens concrets, à nous de les inventer.

Partons donc des objectifs, les moyens mis en place par les statuts en découlent. Ces objectifs sont, clairement, ceux des collectivités qui ont eu l'initiative de cette association. L'Adullact n'est donc pas la énième

association d'association du libre.

Les objectifs de l'Adullact sont très simplement de constituer, maintenir et promouvoir un patrimoine de logiciels libres métiers dans les domaines touchant l'utilisation de l'argent public.

- D'abord en mutualisant les développements existants, en les rendant homogènes et compatibles, interopérables.
- Ensuite en définissant une charte de qualité commune dans les cahiers des charges pour des appels d'offres mutualisés. les membres feront développer ensemble des logiciels libres qui viendront grossir le patrimoine commun.
- Enfin en encourageant le déplacement d'une partie du marché sur les services sur ce patrimoine. C'est un virage que beaucoup d'entreprises prennent d'ailleurs avec l'arrivée du logiciel libre.

Concrètement, cela signifie que nous aurons quatre tâches à accomplir.

Première tâche

Recenser l'existant – ce que les CT et les Adm membres (ou non ?) sont prêtes à partager dans leurs développements maison, et ce qui existe en libre pour répondre à leurs besoins

Pour réaliser à grande échelle et dans les domaines des métiers non pas seulement un bouquet mais une grande jardinerie du libre.

Cela suppose un travail juridique sur la licence. Nous avons clairement annoncé l'horizon en nous référant aux quatre libertés dans la première page des statuts. Richard Stallman a accepté d'être membre d'honneur et je vous prie de bien vouloir l'excuser. Il ne pouvait pas être à Paris aujourd'hui.

Nous aurons besoin des spécialistes qui sont dans les associations. Notre mouvement, en se situant dans cette perspective peut peser pour empêcher que l'on interdise de coder librement en Europe.

Deuxième tâche

On homogénéise (et on en profite pour définir des normes et un cahier des charges). Cela suppose des choix stratégiques en matière de développement, que nous aurons à conduire avec les meilleurs spécialistes parmi les membres associés et aux sein des adhérents.

Troisième tâche

On organise le maintien et la survie de ce patrimoine.

Adullact sera une maison à trois étages

1.
un ATELIER, ouvert à tous, avec du développement coopératif.
2.
un MAGASIN, ouvert aux membres, avec des paquetages tout propres (que les collectivités sont d'ailleurs libres de redistribuer si elles le souhaitent).

Pourquoi adhérer ? Pour accéder directement au magasin, sans passer par la backdoor. Mais on peut ne pas adhérer et trouver les logiciels.

Nous aurons besoin de l'effort de tous pour convaincre les membres potentiels de participer à ce mouvement quand même !

3.
un GRENIER, avec les paquetages qui ont, disons, plus d'un an ou deux. Ouvert à tous.

Quatrième tâche

Il va nous faut encourager les services privés sur ce patrimoine, et les développements privés de ce patrimoine (les briques qui manquent en particulier, ou celles qu'il faut adapter). Mais en prenant toutes les garanties. C'est la raison de la présence d'une commission des marchés.

Voilà tracée notre volonté. C'est d'abord et surtout à cette volonté que je vous demande d'adhérer.

Je vous propose maintenant que nous discussions des termes des statuts qui nous permettrons d'assurer que l'association garde le cap de ces objectifs et puisse s'acquitter des tâches qui l'attendent.

Je vous remercie de votre attention.

François ELIE

Angoulême